

## Rapport de la Commission technique

### Préavis municipal n° 51 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement de la halle des véhicules et l'amélioration des locaux de la caserne des pompiers à Montoly

Gland, le 31.3.2023

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le Préavis n° 51 relatif à une demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement de la halle des véhicules et l'amélioration des locaux de la caserne des pompiers à Montoly, composée de :

Yvan GREMION	PS-Les Verts ; 1 <sup>er</sup> membre et rapporteur
Mayer David	GDG
De Siebenthal Yann	GDG
Haesslein Timothée	PRL
Guibert Jean-Marc	UDC

s'est rendue la salle caserne du SDIS Gland, en présence de Madame la municipale Jeanette Waeber et Monsieur le municipal Gerald Creteigny , de Mr Eric Cusin du SBU de la ville de Gland ainsi que Mr. Denis Caboussat Commandant du SDIS.

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

#### Préambule

Le Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) Gland-Serine est issu de la fusion des SDIS Gland-Région et SDIS La Serine, regroupant les communes de Bassins, Begnins, Burtigny, Coinsins, Gland, Le Vaud et Vich

Ce rayon d'action couvre une population de plus de 20'000 habitants pour une surface de 4712 ha. Il s'étend du bord du lac Léman à une altitude de 371 m jusqu'aux crêtes du Jura à 1400 m.

Il est engagé par le biais du Centre Cantonal de Traitement des Alarmes (CTA), auquel abouti tout appel au numéro d'urgence 118 dans le Canton de Vaud.

Le SDIS Gland-Serine est composé de deux organes d'intervention, Gland et Serine, regroupant un DPS (Détachement de premier secours) et deux DAP (Détachement d'appui) comptant plus de 120 intervenants.

Cette commission doit donc se prononcer sur le bien-fondé de **l'agrandissement de la halle des véhicules utilisée par le SDIS**, mais également **de créer une salle de formation, d'agrandir la surface administrative et d'adapter partiellement les vestiaires.**

## Situation et Plan du Projet



## Etude des besoins

L'extension du dépôt est devenue indispensable pour accueillir dignement la diversité croissante de notre flotte de véhicules. En effet, le manque d'espace actuel contraint les véhicules utilitaires à un stationnement serré, entravant parfois l'accès des pompiers à certains d'entre eux. Cet agrandissement permettra une circulation plus fluide et optimisera ainsi l'efficacité des interventions.



L'exiguïté de la salle de formation actuelle ne correspond plus aux besoins d'une caserne accueillant une centaine de volontaires. La nouvelle salle, plus spacieuse et mieux équipée, offrira un cadre propice à la formation et favorisera une meilleure intégration avec les locaux administratifs. La possibilité d'offrir un endroit où l'on pourrait faire du télétravail est à l'étude. Cela permettrait aussi aux volontaires d'être sur place en cas d'urgence.

La future salle de sport aménagée en lieu et place de la mezzanine actuelle, offrira au personnel un espace dédié à leur bien-être physique, leur évitant ainsi le déplacement contraignant vers Begnins, comme c'est le cas actuellement.

La mise en place de douches et de vestiaires dédiés aux femmes favorisera leur intégration et leur offrira un espace plus adapté.

La création d'un accès direct à la toiture permettra de pratiquer des exercices sur le toit afin d'habituer les soldats du feu aux situations réelles rencontrées lors d'intervention sans déranger les habitants.

La pose de panneau solaires sur le toit permettra de réduire la consommation électrique du SDIS. Cette consommation est d'ailleurs plutôt standard. La création d'une RCP (Regroupement en consommation propre) permettra de maximiser l'autoconsommation de la caserne et des bâtiments voisins.



AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE EN VERT SUR L'IMAGE

## Questions posées lors du conseil Municipal

**1. Dans la mesure où le parking sera déplacé, le même nombre de places de parc sera-t-il conservé ?**

Le parking sera relocalisé à côté de la nouvelle structure, tout en conservant vraisemblablement le même nombre de places de stationnement.

**2. La sortie des véhicules qui sera déplacée, sera-t-elle beaucoup plus proche de la route ?**

Oui mais cela ne devrait en aucun cas ralentir la sortie des véhicules bien au contraire

**3. Quelle sera l'utilité de la mezzanine existante ? Cela n'est actuellement pas précisé dans les plans.**

La mezzanine existante sera utilisée pour le dépôt des équipements de protection individuels (EPI).

**4. Quelle est l'utilité du local « Lavage Courses » qui est mentionné ?**

C'est le nom donné sur les anciens plans. Auparavant ce local était utilisé pour laver les courses mais c'est actuellement un dépôt pour le matériel.

**5. Le local « Lavage Masque » permettra -t-il de faire tous les entretiens des appareils respiratoires ?**

Non cette opération continuera de se faire à Nyon comme c'est le cas actuellement.

**6. Les casiers seront-ils agrandis ou garderont-ils exactement la même disposition ?**

Oui les casiers resteront les mêmes. Il y aura des casiers supplémentaires dans le nouveau vestiaire avec douches prévu pour les dames.

**Conclusions**

Fondé sur ce qui précède, la Commission technique recommande d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 51 « demande de crédit d'investissement pour l'agrandissement de la halle des véhicules et l'amélioration des locaux de la caserne des pompiers à Montoly».

De ce fait la commission, à l'unanimité de ses membres, recommande au conseil communal

- I. D'accorder le crédit de CHF 2'104'000.- et d'autoriser la Municipalité à exécuter ces travaux ;
  
- II. D'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 2'104'000.- ;
  
- III. D'autoriser la Municipalité à amortir les coûts de l'installation de panneaux photovoltaïques par le prélèvement du montant correspondant au coût effectif jusqu'à concurrence de CHF 150'500 dans le fond de réserve « développement durable (compte 92181.05) via la rubrique 823 du compte de fonctionnement :
  
- IV. D'autoriser que les charges de fonctionnement qui en découlent, estimés à CHF 10'550, soient mise au budget de fonctionnement.